

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 05/06/2023

Date de la convocation:
30/05/2023
Date d'affichage:
30/05/2023

L'an 2023 et le 05 juin à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle communale de Lampertsloch, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 34

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, STURM Céline. MM : BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FUCHS Alain, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : MM JUNG Jean-Yves représente WEINLING-HAMEL Elisabeth, ROS Jean-Charles représente FERBACH Dominique, ROMIAN Serge représente SCHERTZ Christophe.

Suppléants – sans délégation de vote : MM HEBTING Benoit, HERRMANN Pierre, JOTZ Ludovic, OSTER Rémy, ROCCHI Jacques, SCHAEFER Marc

Elus excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MMES WALTER Clarisse donne procuration à CUNTZ Freddy, FILSER Marie-Claude donne procuration à CHARBAU Bernard, WEINLING-HAMEL Elisabeth est représentée par JUNG Jean-Yves.

MM BALL Jean-Claude donne procuration à PETER Guillaume, FERBACH Dominique est représenté par ROS Jean-Charles, SCHERTZ Christophe est représenté par ROMIAN Serge, SCHMITT André donne procuration à ISEL Roger, WEISS Damien donne procuration à SIEDEL Dominique.

Titulaires : MM. RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle.

MM. HEBTING Benoit, FISCHER Alain, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : M. PETER Guillaume

Réf : 042.2023
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Oui

042.2023 : Partenariat avec le Collectif « Paysages de l'après pétrole » pour la conduite d'une démarche participative en matière de planification énergétique

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant la sollicitation de l'association « Collectif Paysages de l'après pétrole » (PAP), en association avec le CLER (réseau pour la transition énergétique), proposant à un ou deux territoires volontaires de mettre en œuvre avec le collectif une démarche d'implication des habitants dans la planification énergétique du territoire en les sensibilisant à nos ressources et en les invitant à se projeter dans notre paysage de demain en fonction des choix énergétiques qui auront été faits. Cette démarche participative et innovante pour engager la transition énergétique sur un territoire permettrait de compléter et d'animer la démarche « destination TEPOS 2037 » engagée, en y intégrant les habitants du territoire,

Considérant que la mise en œuvre de cette démarche planifiée sur 3 ans permettrait à la communauté de communes de fixer un cadre prospectif (livre blanc) au développement local des énergies renouvelables, avec l'aide de l'outil E.t.a.p.e. paysage, outil d'aide à la discussion pour spatialiser les ambitions énergétiques d'un territoire, imaginé par le Collectif PAP et ses partenaires,

Considérant que le Museum d'Histoire Naturelle, y développera dans ce cadre un outil numérique pour reprendre toutes nos données « Destination TEPOS 2037 » et permettre aux habitants de contribuer aux politiques publiques suite aux différents ateliers organisés,

Considérant la démarche de gouvernance engagée, et la délibération n°001.2023 du conseil communautaire en date du 13.02.2023 correspondante, relative au « pacte de gouvernance définissant les relations entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et les communes membres pour un territoire équilibré et solidaire, dynamique, attractif, inclusif et authentique : validation des grands principes de collaboration et de concertation locale, et du plan d'action en découlant », dont un des axes intègre le développement de démarches participatives,

Considérant que cette démarche permettra de (re)mobiliser élus, acteurs associatifs et citoyens dans le projet de transition énergétique « Destination TEPOS 2037 », et faciliter sa mise en œuvre grâce à l'approche paysagère et la dimension participative proposée,

Considérant que le Collectif PAP a déposé une demande de cofinancement de la démarche auprès de l'ADEME (appel à projet énergie durable 2023) afin de financer l'implication pour les structures publiques retenus, sachant que l'engagement de la communauté de communes dans la démarche n'entraîne aucune dépense, si ce n'est le temps humain à consacrer au pilotage local de la démarche,

Considérant la lettre d'intention rédigée par la communauté de communes pour la participation à la démarche en date du 03.04.2023,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 2ème vice-président M. Guillaume PETER, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Transition écologique, mobilité et développement durable,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De prendre acte de la démarche proposée par le Collectif « Paysages de l'après pétrole », démarche participative et innovante pour engager la transition énergétique sur un territoire, complétant engagements locaux de destination territoire à énergie positive en 2037,**

- **De se positionner comme territoire volontaire auprès du Collectif « Paysages de l'après pétrole » en vue de devenir partenaire de la démarche initiée par le Collectif « Paysages de l'après-pétrole », l'unité Mosaïc du Muséum national d'histoire naturelle et le laboratoire de recherche en sciences et sociétés LISIS, avec le soutien espéré de l'ADEME dans le cadre de son appel à projet énergie durable 2023,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 07/06/2023

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance, PETER Guillaume

Le président, ISEL Roger